

Une Béarnaise doit prouver aux administrations qu'elle est en vie

Colette Cousin, à Arthez-en Béarn, a été par erreur rayée des listes de son organisme de retraite, de la Sécurité sociale, etc. Elle a été privée de tous ses revenus depuis bientôt trois mois

Luce Gardères
pau@sudouest.fr

« **C**'est incidemment, à la pharmacie, que j'ai appris que j'étais décédée », rapporte Colette Cousin. Cette résidente d'Arthez-de-Béarn de 75 ans se désole du « traitement déshumanisé » qu'elle subit de la part de l'administration. En effet, elle est victime d'une erreur qui l'a rayée des listes de son organisme de retraite, et par ricochet de la CPAM et d'autres organismes, ce qui la prive de tous ses revenus depuis bientôt trois mois. Et la situation l'angoisse : « Mon mari est décédé en novembre, confie-t-elle. Ça a été très dur. Et je commençais à peine à me remettre quand ça m'est tombé dessus. »

« **À la fin du mois je serai à zéro** »
À la CPAM, on lui explique que l'erreur provient de sa caisse de retraite, la Carsat. « Je suis diabétique : je

prends des médicaments tous les jours, indique Colette. Et j'ai été opérée du dos l'an dernier, alors j'ai des soins de kiné et réadaptation. Mais pour tous ces frais, je dois faire l'avance puisque je n'ai plus de numéro de Sécu ! » D'autant que sa « mort administrative » affecte son moral et sa santé. Ses deux filles s'inquiètent. Par ailleurs, elle est locataire d'un pavillon dont le loyer s'élève à 1 000 euros mensuels, auxquels s'ajoutent divers prélèvements. « Jusqu'ici, j'ai puisé dans mes économies pour payer mais, là, à la fin du mois, je serai à zéro », s'alarme-t-elle. Et de saluer l'élan de solidarité autour d'elle : « Plusieurs personnes m'ont proposé de m'aider, apprécie-t-elle, visiblement touchée. Mais ce que je

« **J'ai dû fournir un "certificat de vie", puis une "attestation d'existence" »**

voudrais, c'est que la situation soit réglée au plus tôt. » Très impliquée dans la vie associative locale, celle qui est présidente du club des aînés d'Arthez-de-Béarn commente : « Heureusement que je connais du monde ! Sinon, je ne sais pas ce que j'aurais fait. Vous imaginez quelqu'un avec un petit salaire et pas d'économies dans la même situation ? »

Colette Cousin a travaillé toute sa carrière pour l'entreprise Total, à la communication. D'abord à Paris,

puis sur le bassin de Lacq, de retour sur les terres familiales basco-béarnaises. Avec son mari, également employé de Total, ils touchaient à deux 4 500 euros de retraite. « Je suis passée à zéro ! » déplore celle qui a pourtant transmis les documents nécessaires lors du décès de son époux.

Intervention en haut lieu

« Tout a été annulé, y compris ma pension de réversion : ils prétendent ne rien avoir dans le dossier. »

Lorsque la situation sera rétablie, Colette Cousin devrait toucher environ 3 200 euros mensuels. Le plus ubuesque ? « J'ai dû fournir un "certificat de vie", et par la suite encore une "attestation d'existence", écrite manuellement par l'employée de mairie cette fois, révèle-t-elle. C'en est risible. » À la Carsat, on lui indique que le problème devrait se régler dans trois à six mois...

Hier, Colette Cousin a rencontré Amandine Painset, attachée parlementaire du député local David Habib, pour exposer sa situation. « Elle a appelé l'assistante du directeur régional de la Carsat », rapporte la septuagénaire, soulagée de voir son dossier défendu en haut lieu. Le coup de fil pourrait déboucher sur un règlement rapide de la situation.



Colette Cousin chez elle à Arthez-de-Béarn
DAVID LE DEODIC / SO